**RENFORCEMENT DE CAPACITES DES COACHS ET POINTS FOCAUX CEO POUR LE SUIVI DES PERSONNES HANDICAPEES FORMEES ET DOTEES D’ACTIFS**

**Bénin**

**Mai 2024**

**Termes de référence**

**Réf HI : DA-COTO-00522**

|  |
| --- |
| **1. PRESENTATION DE LA MISSION** |

|  |  |
| --- | --- |
| Titre de la mission | Animation d’un atelier de renforcement de capacités des coachs et des points focaux des centres d’écoute et d’orientation pour le suivi des personnes handicapées formées et dotées d’actifs dans le cadre du projet. |
| Durée de la mission | Durée discontinue du **21 Juin au 05 Juillet 2024** avec **3 séances d’appui post formation en lignes.** |
| Lieu de la mission | Bénin |
| Date de mise à jour des TdR | Mai 2024 |

|  |
| --- |
| **2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION** |

**2.1 Présentation de la Fédération Handicap International**

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d’exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, l'organisation a mis en place des programmes de développement dans près de 61 pays, et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. En 1997, Handicap International a reçu le prix Nobel de la paix aux côtés des autres ONG de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), dont elle est cofondatrice.

En 2018, le réseau mondial Handicap International a changé de nom pour devenir Humanité & Inclusion.

**2.2 Mission et valeurs :**

L’association intervient dans tous les contextes aux côtés des personnes en situation de handicap et des populations vulnérables, pour leur prêter assistance et les accompagner dans leur prise d’autonomie. L’aide déployée par l’association s’effectue selon une approche globale et inclusive qui considère les personnes en situation de handicap et ou de vulnérabilité au sein de leur environnement social, économique et culturel. Autrement dit, il s’agit de permettre aux personnes de vivre dignement par l’égalité de l’accès aux soins, mais aussi au travail et aux loisirs. Les programmes comme les actions de plaidoyer de l’association s’inscrivent dans une démarche de satisfaction des Droits de l’homme, qui fondent les principes de dignité, de participation, de non-discrimination et de proximité des dispositifs répondant aux besoins des populations.

**2.3 Handicap International/Humanité & Inclusion Bénin:**

Après une brève présence au Bénin en 1999, le bureau HI a été rouvert à Cotonou en 2010 et avait mis en œuvre plusieurs projets : un projet de lutte contre la Filariose lymphatique, un projet de promotion des droits des personnes en situation de handicap, un projet de sécurité routière ainsi qu’un projet de Développement Local Inclusif (DLI). Le projet DECISIPH de promotion des droits des personnes handicapées a permis de redonner vie au mouvement associatif béninois des personnes handicapées et de créer un interlocuteur sérieux et fiable pour le gouvernement.

En 2013/2014, HI a lancé plusieurs projets. Depuis juillet 2019, HI Bénin fait partie du Programme Sahel Atlantique (SAHA). Elle a mis en œuvre de nouveaux projets dans divers secteurs d’activités dont l’Insertion Professionnelle. Dans cette lancée, elle met en œuvre depuis 2021 le projet Emploi & handicap.

|  |
| --- |
| **3. PRESENTATION DU PROJET DANS LE CADRE DUQUEL EST DEMANDE L’ETUDE** |

**3.1 Description du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| Intitulé du projet | Un meilleur accès à l’emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin. |
| Localisation précise | Bénin, Départements de l’Atlantique et du Littoral |
| Période de mise en œuvre  | 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024 |
| Durée prévisionnelle  | 36 Mois  |
| Partenaires locaux | * **Services et Programmes publics :**
* Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) ;
* Agence Nationale Pour l’Emploi (ANPE) ;
* Fonds de Développement de la Formation Continue et de l’Apprentissage (FODEFCA) ;
* La Direction de l’Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP).
* **Les organisations de personnes Handicapées :**
* La Fédération des Associations de Personnes Handicapées du Bénin (FAPHB) ;
* Le Réseau des Associations des Personnes Handicapées du Littoral (RAPH-Littoral) ;
* Le Réseau des Associations des Personnes Handicapées de l’Atlantique (RAPH-Atlantique).
* **Les centres de formation professionnelle et d’apprentissage :**
* Les centres pilotes de formation professionnelle du projet ;
* Le Centre de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées (CFPPH) d’Akassato;
* Le Centre de Promotion Sociale des Aveugles (CPSA).
* **Les organisations professionnelles :**
* Le Conseil National du Patronat ;
* Le Conseil des Investisseurs Privés au Bénin ;
* La Confédération Nationale des Employeurs du Bénin (CONEB)
* L’Union des Chambres Interdépartementales des Métiers du Bénin (UCIMB) ;
* La Confédération Nationale des Artisans du Bénin (CNAB) ;
* **Les organisations de la société civile :**
* ONG RSE Bénin ;
* ONG SOCIETE INCLUSIVE.
 |

|  |  |
| --- | --- |
| Groupes cibles | * Les jeunes personnes en situation de handicap demandeuses d’emploi (18-45 ans) ;
* Les professionnels des services d’insertion professionnelle ;
* Les entreprises publiques, privées et spécialisées ;
* Les institutions publiques ;
* Les centres de formation professionnelle ;
* Les partenaires sociaux ;
* Les OPH et OSC notamment celles actives dans le domaine de la RSE ;
* Les collectivités locales (Mairies).
 |

**3.2 Objectif du projet**

**Objectif global et objectif spécifique**

**Objectif global** d'ensemble auquel le projet/programme entend contribuer

Le projet vise à améliorer l’accès à l’emploi salarié et à l’emploi indépendant décents, des femmes et hommes handicapés grâce à des dispositifs coordonnés, un environnement plus inclusif et un cadre institutionnel facilitateur.

**Objectif spécifique :** Renforcer les capacités et synergies entre acteurs publics, privés et de la société civile pour l’autonomisation des personnes handicapées à travers un meilleur accès et le maintien dans l’emploi.

**3.3 Résultats attendus**

**Résultat 1**: Les acteurs de l’insertion professionnelle, de l’appui social aux personnes handicapées et les OSC/OPH mettent en œuvre des actions de renforcement de l’insertion socio-économique des jeunes femmes et hommes handicapés.

**Résultat 2** : Les dispositifs de formation professionnelle et les entreprises adoptent des pratiques plus inclusives et créent un environnement favorisant l’accès à l’emploi et la création d’entreprise des personnes handicapées.

**Résultat 3**: Les acteurs renforcent leurs pratiques grâce à des dispositifs favorisant le partage d’expériences et participent à des rencontres d’échanges nationaux et/ou régionaux pour impulser la promotion de l’emploi décent et inclusif.

|  |
| --- |
| **4. PRESENTATION DE LA MISSION** |

**4.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Handicap international a démarré au Bénin depuis Juillet 2021 le projet d’insertion socio-économique des personnes handicapées dénommé « Vers un accès à l’emploi décent, salarié ou indépendant, pour les personnes handicapées ». Ce projet financé par l’Agence Française de Développement (AFD) est en synergie avec un autre projet d’insertion professionnelle intitulé « Un meilleur accès à l’emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin » démarré en Janvier 2022 et financé par la Coopération Belge (DGD). Il vise à renforcer les capacités et synergies entre acteurs publics, privés et de la société civile pour l’autonomisation des personnes handicapées à travers un meilleur accès et le maintien dans l’emploi. Il s’agit donc de deux projets en un ayant globalement les mêmes objectifs à quelques nuances près. Les activités des deux projets se complètent pour améliorer les opportunités d’amélioration de l’employabilité des personnes handicapées.

Au titre des activités déjà menées sur le projet, il faut mentionner des formations de courte durée pour 155 jeunes dans divers corps de métiers avec 85 qui ont bénéficié de transfert d’actifs et installés à leurs propres comptes.

En 2022, le référentiel compétences du métier de l’accompagnateur des personnes handicapées vers l’emploi, a été mis en place avec le concours des différents partenaires-acteurs du projet. Ce document a identifié les compétences indispensables aux différents acteurs intervenant sur la chaine de l’accompagnement de ces personnes pour une inclusion professionnelle réussie. Au nombre de celles-ci, il y a les compétences liées au suivi technique des activités développées par les personnes handicapées formées et équipées.

En effet, tirant leçon de la phase 1 du projet, le besoin de coaching entrepreneurial et la nécessité d’un rigoureux suivi post installation se sont imposés. Ainsi, pour ce qui concerne le coaching dans son aspect formation, une synergie tripartite a été mise en place avec l’ONG TechnoServe, la FAPHB et HI au terme de laquelle, 89 jeunes formés bénéficient d’une formation en coaching entrepreneurial de décembre à Mars 2023. Cette initiative a réuni dans un premier temps les formateurs des centres de formation professionnelle et des coaches identifiés par les réseaux des personnes handicapées de la zone d’implantation du projet. Ces derniers ont été désignés en tenant compte de tant de leur niveau d’étude que de leurs occupations actuelles d’entrepreneurs.

Au cours de cette formation des formateurs, les TechnoServe a outillé les participants sur les différents axes de l’entrepreneuriat selon son modèle dénommé CREATE. Par la suite, ces formateurs ont eu à encadrer les jeunes durant la période indiquée plus haut. Il est prévu une phase de suivi appelée AFTER CARE qui tarde à se mettre en place. Il se pose aujourd’hui un souci de timing notamment dans le suivi des activités mises en place par les personnes handicapées formées et dotées d’actifs. Il y a besoin qu’un mécanisme de suivi technique bien élaboré soit mis en place et que les acteurs de suivi soient bien outillés et formés afin de mener à bien la dimension cruciale que constitue la phase de suivi post installation. A cet effet, les coaches identifiés par les réseaux d’organisation de personnes handicapées ainsi que les points focaux CEO (éléments du dispositif du projet) soit une dizaine de personnes, seront formés dans le cadre de cette activité.

**4.2 OBJECTIFS**

**OBJECTIF GLOBAL**

Renforcer les capacités des acteurs de l’accompagnement des personnes handicapées engagées dans l’auto-emploi.

**OBJECTIFS SPECIFIQUES**

* Renforcer les connaissances des coachs identifiés et les points focaux des centres d’écoute et d’orientation sur les compétences de bases entrepreneuriales et la gestion d’une activité économique
* Former les coachs identifiés et les points focaux des centres d’écoute et d’orientation à accompagner les bénéficiaires dans les difficultés qu’ils rencontrent au niveau leurs activités économiques
* Mise en place d’un dispositif de suivi avec un ou des outils (co-élaboré avec HI)

**4.2 RESULTATS ATTENDUS**

A la fin de l’atelier-formation :

* Les participants sont en capacité de mener un suivi économique rigoureux des activités menées par les bénéficiaires et de les conseiller au besoin ;
* Les participants sont en capacité de conseiller les jeunes, face aux difficultés de terrain rencontrées dans le déroulement des activités économiques ;
* Les participants se sont approprié le mécanisme de suivi des activités mis en place ainsi que du ou des outils à utiliser.

**4.3 DATE, LIEU ET PARTICIPANTS**

L’atelier est prévu pour se tenir au cours de la première quinzaine du mois de juin 2024 sur 3 jours maximum les **26, 27 et 28 juin 2024** à Grand-Popo,avec en amont, une journée d’analyse du contenu de la formation proposée par le consultant à Cotonou.Il est également prévutrois réunions en lignes de 2h pour un suivi post formation des coaches, afin qu’ils puissent discuter des difficultés rencontrées une fois que le suivi a commencé. Il s’agira d’un coaching des coaches. Ces séances en lignes se feront sur une périodicité de 2 semaines soit les 3 réunions en 1 mois et demi après le démarrage des suivis.

Les participants attendus sont les coachs désignés par la FAPHB et les points focaux des centres d’écoute et d’orientation. Avant la formation, ils s’engageront à se rendre disponibles pour tout le processus.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N°** | **Participants**  | **Nombre de participants** |
| 1. | Coachs identifiés de la FAPHB | 03 |
| 2. | PF/CEO | 08 |
| 3. | Consultant | 01 |
| 4. | HI | 02 |
| **TOTAL** | **14** |

**4.4 METHODOLOGIE**

L’atelier se déroulera sous la direction d’une personne compétente et spécialiste du sujet. Il sera en co-animation avec l’équipe projet,

Le formateur proposera le contenu de la formation (modules et exercices pratiques) à HI. Ce travail fera l’objet d’une analyse de contenu de la formation et à d’éventuels amendements en vue d’avoir 1 document final contextualisé et répondant aux attendus.

Il est attendu du consultant qu’il propose des contenus de formations proposant des techniques d’animation interactives avec exercices de groupes, cas pratiques, et autres activités. De même, trois séances post formation seront organisés en ligne par le consultant formateur en vue d’appuyer les coaches dans les retours de terrain une fois les suivis démarrés. Au cours de ces séances, les situations précises de difficultés rencontrées lors des suivis seront soumises au consultant formateur pour des approches de solutions.

**4.5 PLANIFICATION PROVISOIRE DE LA MISSION**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Jours** | **Horaires** | **Activités** | **Participants** |
| 21/06/2024 | 09h30 – 12h0014h30 – 16h30 | **Travail sur le contenu des modules et des outils de suivi techniques** | Consultant formateur |
| 24/06/2024 | 11h30 - 13h00  | **Séance de travail avec l’équipe projet : Echange sur le contenu de la formation et**  | Consultant + Equipe projet |
| 14h30-17h30  | **Préparation de la formation** | Consultant + Equipe projet |
| 25/06/2024 | 08h30-11h00  | **Départ pour le lieu de déroulement de l’atelier et installation** | Consultant + Equipe projet |
| 11h00-13h00  | **Mise en place et préparatif logistique** | Equipe projet |
| 13h00-14h00 | **Pause déjeuner** | Equipe projet |
| 14h30-17h00 | **Préparatif logistique (suite et fin)** | Equipe projet |
| 26 au 28 /06/2024 | 8h30-16h00 | **Déroulement de l’atelier** | Consultant + Equipe projet |
| Equipe projet |
| Consultant  |
| Consultant |
| Consultant |
| 03/07/2024 | Au plus tard à 18h | **Soumission du Rapport provisoire du consultant** | Consultant |
| 05/07/2024 | Au plus tard à 14h | **Soumission du Rapport Validé** | Consultant |

**4.6 LIVRABLES**

* Les modules de la formation seront rendus disponibles en version électronique. Ils incluent : un scénario pédagogique et les supports et activités de formation.
* Une courte présentation du mécanisme de suivi avec un ou plusieurs outils pour le suivi des activités économiques
* Un rapport de 20 pages maximum sera produit pour rendre compte du déroulement de la formation, des résultats atteints (prévoir un pré et post test) et des recommandations. Seront annexés au rapport tous les outils utilisés lors de ces ateliers de formation et ceux produits pour réaliser les suivis terrains.

|  |
| --- |
| **5. PROFIL RECHERCHE ET MODALITES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES** |

**5.1 Profil recherché**

**5.1.1**. Qualification

Un niveau d’au moins bac + 3 dans le domaine du marketing, des sciences économiques, sociales, humaines ou d’autres domaines pertinents ou plus de 5 ans d’expérience pertinente dans le domaine du coaching entrepreneurial

**5.1.2**. Compétences

* Une bonne connaissance des réalités, des enjeux liés à la problématique du coaching entrepreneurial, du suivi de jeunes entrepreneurs, de l’insertion professionnelle de façon générale et de l’inclusion professionnelle des travailleurs handicapés en particulier ;
* Une bonne connaissance et compréhension des concepts de handicap, d’inclusion des personnes handicapées et d’accompagnement à l’inclusion des entreprises ;
* Avoir de fortes compétences en andragogie, de présentation et de synthèse y compris la capacité de fournir les livrables dans les délais impartis.

**5.1.3.** Expériences requises

* Avoir conduit avec succès au moins 3 sessions de formation en coaching entrepreneurial ;
* Avoir suivi au moins 3 différentes cohortes de jeunes femmes et hommes entrepreneurs dans le cadre du déroulement de leurs activités ;
* Avoir travaillé avec des personnes issues de couches vulnérables et en particulier avec des personnes handicapées.

**5.2 Modalités de soumission des candidatures**

Les candidatures sont reçues jusqu’au **06 Juin 2024 à 23h59 heure de Bénin, délai de rigueur**.

Elles doivent être envoyées à l’adresse appel-offre@benin.hi.org en mentionnant en objet la référence : “**RENFORCEMENT DE CAPACITES DES COACHS ET POINTS FOCAUX CEO POUR LE SUIVI DES PERSONNES HANDICAPEES FORMEES ET DOTEES D’ACTIFS**“ et la **référence HI : DA-COTO-00522**

**5.2.1** Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre obligatoirement les 3 éléments suivants :

* **1 offre technique** (2 pages maximales) comprenant la proposition du/de la consultant(e) détaillant l’approche méthodologique en respectant le format suivant :

- Une présentation portant sur le contexte et la compréhension des TdR ;

- Une description détaillée des modalités de réalisation de formation (contenu des modules, techniques d’animation, outils de formation et outils de suivi à produire). Cette description devra inclure une proposition de calendrier, la méthodologie proposée en référence aux objectifs, résultats et livrables attendus proposés dans les TdR, les outils de formation et la justification de la méthodologie proposée.

* **1 offre financière forfaitaire globale** (TTC et sans taxes) incluant :
* Nombre de jours de la prestation et les honoraires liés à la prestation
* Frais de transport internes
* Frais de communication et de reproduction
* Autres frais réels

*Le consultant devra assurer sa propre logistique.*

* **CV du consultant** mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes avec la mission, ainsi que des références professionnelles appuyées obligatoirement par les attestations de bonne fin d’exécution pour des missions similaires.
* **CV des autres membres de l’équipe** si applicable et mettant en évidence les qualifications et expériences pertinentes avec la mission
* **Documents administratifs\*** (**obligatoires)** :
* Formulaire d’identification du soumissionnaire
* Copie de l’enregistrement légal de l’activité de consultance
* Attestation de régularité fiscale datant de moins de trois mois
* Copie de la pièce d’identité ou du passeport du représentant légal de l’entreprise
* Si le représentant légal n’est pas le consultant principal, copie de la pièce d’identité ou du passeport du consultant
* Bonnes Pratiques Commerciales HI remplies et signées
* Conditions Générales d’Achat HI remplies et signées

***\*Le nom du représentant légal doit apparaître sur au moins un document officiel d’enregistrement***

**5.2.2** Processus de sélection du ou de la consultante

Critères administratifs (éliminatoires)

Critères techniques : 70%

Critères financiers : 30%

**5.2.3** Conditions de paiement

Le paiement de la prestation se fera en plusieurs tranches à savoir :

• 40% après la validation de la méthodologie de la formation en lien avec l’équipe HI ;

• 60% après la validation du rapport final.

|  |
| --- |
| **6. PRINCIPES ET VALEURS** |

**6.1. Politique de Protection et de lutte contre la corruption**

La mission se fera en conformité avec les principes et valeurs qui régissent Handicap International. Ces principes et valeurs seront suivis à toutes les étapes du processus. Les principaux documents institutionnels de ces principes et valeurs sont dans le tableau ci-dessous sous forme de lien :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| [***Code de conduite***](https://hi.org/sn_uploads/document/DI_CodeDeConduite.pdf) | [***Protection des bénéficiaires contre l’exploitation, les abus et le harcèlement sexuels***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI03_HI_Protection-beneficiaires_FR.pdf) | [***Politique de protection de l’enfance***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI02_HI-Protection-Enfance_FR_1.pdf) | [***Politique de lutte contre la fraude et la corruption***](https://hi.org/sn_uploads/document/PI04_PI_politique-lutte-contre-fraude-corruption_1.pdf) |

**6.2. Mesures éthiques\***

Dans le cadre de chaque prestation intellectuelle, HI s’engage à faire respecter certaines mesures éthiques. La prise en compte de ces mesures dans l’offre technique est impérative :

* **Garantir la sécurité des participants, des partenaires et des équipes :** l’offre technique doit expliciter les mesures de mitigation des risques.
* **Assurer une approche centrée sur la personne / la communauté :** l’offre technique doit proposer des méthodes adaptées aux besoins du public visé (par exemple outils adaptés en cas de public analphabète / langage des signes / matériel adaptés aux enfants…)
* **Obtenir le consentement libre et éclairé des participants :** l’offre technique doit expliciter comment l’évaluateur recueillera le consentement et/ou l’assentiment libre et éclairé de ses interlocuteurs
* **Assurer la sécurité des données personnelles et sensibles tout au long de l’activité** : l’offre technique devra proposer des mesures pour la protection des données personnelles.

HI a également mis en place un mécanisme rigoureux, transparent et inclusif de remontée et gestion des plaintes. Tout signalement peut être adressé en toute confidentialité et sécurité à l’adresse de plainte@benin.hi.org ou via le site web institutionnel <https://www.hi.org/fr/le-reseau-hi> onglet « nous alerter ».